

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	40

DELIBERATION n°2011/22

L'An deux mille onze et le jeudi 28 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 21 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Palisse à REBENACQ, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, LE GALLOU, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOUNAUT, CLAVIER, MOURTEROT, HELIP, GANTCH, TOUTU, NOUGUE-DEBAT, SOULE, LAMOURE, HOURQUEIG, CASENAVE

Présent(s) suppléant(s) : M. BEROT-LARTIGUE Michel (représentant Gérard CAMBOT)
M. MOUNAUT Pierre (représentant Robert CASADEBAIG)
M. GASSIE Henri (représentant Francis LAUR)

Secrétaire de séance : Mme TOUTU Patricia

VOTE : à l'unanimité

OBJET : ATELIER RELAIS (M4) - Approbation du Compte de Gestion 2010 dressé par M. Saint Germain, receveur.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. COUROUAU Francis

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2010** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l' Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2010**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2010** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe de l'Atelier Relais dressé, pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Francis COUROUAU

REÇU

le - 3 MAI 2011

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE